



## Licenciement pour abusif a mon gout

Par **aurore21220**, le **06/05/2009** à **17:52**

Bonjour,

Je suis employé dans un hypermarché depuis 2004 en tant que employé commerciale ou haotesse de caisse a temps partiel selon mon contrat.

depuis septembre, j'ai été "promu" responsable du rayon presse et livre. Mais promu oralement et non sur mon contrat.

Aujourd'hui, on me reproche des pertes sur des retours non fait. Ces retours n'ont certe été pas fait par manque de temps, la personne en poste avant moi était en 36h/semaine contre 30h pour moi. Mon directeur m'a convoqué aujourd'hui pour me prevenir de la situation et par la meme occasion de mon futur possible licenciement.

Est ce qu'il peut réelemnt me licencier pour un travail non fait par manque de temps et de plus que les responsabilités engagés ne sont pas celle d'une employé commercial ou hatesse de caisse.

merci par avance de vos réponse